

Tableau des modifications 2024

#Article-IAS	Article édition septembre 2023	Article édition septembre 2024	
1. Définitions	Aucune modification	Sans objet	
2. Conditions relatives à la préparation de la Soumission	2.3.1	<p>Afin d'établir l'étendue des obligations auxquelles il s'engage dans le Contrat et des risques inhérents aux travaux qu'il doit exécuter, le Soumissionnaire doit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Étudier soigneusement le Cahier des charges ainsi que tout autre écrit ou toute Norme auxquels la Ville réfère dans ce dernier; b) Vérifier les lieux accessibles au public où les travaux doivent être exécutés ou, lorsque ces lieux ne sont pas accessibles au public, prendre rendez-vous auprès du Responsable de l'Appel d'offres pour les vérifier; c) Faire un examen complet de la nature et de l'état des lieux où les travaux doivent être exécutés et à proximité de ceux-ci, notamment des bâtiments, des constructions et des ouvrages souterrains accessibles et indiqués sur les plans; d) Recueillir et vérifier tous les éléments et renseignements pertinents à l'exécution des travaux, notamment auprès des entreprises propriétaires des Réseaux techniques urbains (RTU); e) Évaluer les conditions générales de travail, d'entreposage et d'accès aux lieux. 	<p>Afin d'établir l'étendue des obligations auxquelles il s'engage dans le Contrat et des risques inhérents aux travaux qu'il doit exécuter, le Soumissionnaire doit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Étudier soigneusement le Cahier des charges ainsi que tout autre écrit ou toute Norme auxquels la Ville réfère dans ce dernier; b) Vérifier les lieux accessibles au public où les travaux doivent être exécutés ou, lorsque ces lieux ne sont pas accessibles au public, prendre rendez-vous auprès du Responsable de l'Appel d'offres pour les vérifier; c) Faire un examen complet de la nature et de l'état des lieux où les travaux doivent être exécutés et à proximité de ceux-ci, notamment des bâtiments, des constructions et des ouvrages souterrains accessibles et indiqués sur les plans; d) Évaluer les conditions générales de travail, d'entreposage et d'accès aux lieux.
	2.6.1	Chaque Soumission doit comporter une offre qualitative et une offre financière qui doivent être remises séparément selon les modalités prescrites au présent document. Le Soumissionnaire doit utiliser le document « Critères de pondération et méthode d'évaluation des offres » fourni à l'annexe A du présent Cahier des instructions aux soumissionnaires et le Formulaire de soumission pour présenter respectivement son offre qualitative et son offre financière. Il doit également fournir tous les documents requis par la Ville.	Chaque Soumission doit comporter une offre qualitative (enveloppe A) et une offre financière (enveloppe B) qui doivent être remises séparément selon les modalités prescrites au présent document. Le Soumissionnaire doit utiliser le document « Critères de pondération et méthode d'évaluation des offres » fourni à l'annexe A du présent Cahier des instructions aux soumissionnaires pour présenter son offre qualitative (enveloppe A). Il doit utiliser le Formulaire de soumission pour présenter son offre financière (enveloppe B). Il doit également fournir tous les documents requis par la Ville.
	2.6.4	L'offre qualitative doit contenir l'ensemble des documents demandés, à l'exception du Formulaire de soumission, qui doit être inclus dans l'offre financière. L'offre qualitative ne doit comporter aucune indication de prix ni aucun indice à cet effet, sous peine d'entraîner le rejet automatique de la Soumission.	L'offre qualitative (enveloppe A) doit contenir l'ensemble des documents demandés, à l'exception du Formulaire de soumission et des documents de garantie, qui doit être inclus dans l'offre financière (enveloppe B). L'offre qualitative et les documents qui y sont joints à l'enveloppe A ne doivent comporter aucune indication de prix ni aucun indice à cet effet, sous peine d'entraîner le rejet automatique de la Soumission.
	2.10.1	Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission une garantie de soumission qui doit être d'un montant équivalent à au moins 10% du montant total de la Soumission, incluant les taxes.	a) Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission dans l'enveloppe B une garantie de soumission qui doit être d'un montant équivalent à au moins 10% du montant total de la Soumission, incluant les taxes;
	2.10.2	Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission l'annexe H Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire du CCAG, complétée et dûment signée par la compagnie d'assurances avec laquelle il souhaite faire affaire. La lettre doit correspondre aux montants de garantie exigés dans le CCAG selon la catégorie de travaux spécifiée. La compagnie d'assurances doit détenir un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisation à exercer l'activité d'assurance au sens du Règlement d'application de la Loi sur les assureurs (chapitre A-32.1, r. 11) dûment autorisée à faire affaire au Canada et ayant un établissement au Québec (article 3.1.1.1 du CCAG).	Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission dans l'enveloppe B l'annexe H Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire du CCAG, complétée et dûment signée par la compagnie d'assurances avec laquelle il souhaite faire affaire. La lettre doit correspondre aux montants de garantie exigés dans le CCAG selon la catégorie de travaux spécifiée. La compagnie d'assurances doit détenir un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisation à exercer l'activité d'assurance au sens du Règlement d'application de la Loi sur les assureurs (RLRQ, chapitre c. A-32.1, r. 11) dûment autorisée à faire affaire au Canada et ayant un établissement au Québec (article 3.1.1.1 du CCAG).
3. Conditions relatives à la soumission	3.4.1	Le Responsable de l'Appel d'offres peut, après l'ouverture des Soumissions, requérir du Soumissionnaire tout document lui permettant de vérifier l'identité de ce dernier ainsi que toute information supplémentaire lui permettant d'évaluer ladite Soumission. Il peut aussi demander des informations additionnelles sur les prix soumis pour permettre la bonne compréhension de l'offre. Toutefois, ces informations ne modifient en rien le Formulaire de soumission, lequel prévaut en tout temps.	Le Responsable de l'Appel d'offres peut, après l'ouverture des Soumissions, requérir du Soumissionnaire tout document ou information lui permettant d'évaluer la Soumission ou assurer sa bonne compréhension. Ces documents ou informations ne modifient en rien la soumission, laquelle prévaut en tout temps.
	3.8.4.3	<p>Paiement</p> <p>Le mode de paiement de l'item Frais généraux de Chantier est déterminé au Cahier des clauses administratives spéciales.</p> <p>Le montant de la Soumission à Prix unitaires est la somme des produits des Prix unitaires indiqués à la section C) Bordereau de soumission du Formulaire de soumission par la quantité de chaque élément indiqué à cette section.</p> <p>Le montant de la Soumission d'un Contrat à prix unitaires est la somme des Prix Globaux ajoutée à la somme des produits des Prix unitaires et des quantités indiquées à la section C) Bordereau de soumission du Formulaire de soumission.</p>	<p>Paiement</p> <p>Le mode de paiement de l'item Frais généraux de Chantier est déterminé au Cahier des clauses administratives spéciales.</p>
4. Rejet automatique d'une Soumission	<p>4</p> <p>REJET AUTOMATIQUE D'UNE SOUMISSION</p> <p>Toute Soumission ne satisfaisant pas à l'une ou à l'autre des conditions ci-dessous décrites sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le Soumissionnaire doit s'être procuré lui-même et pour lui-même les documents d'Appel d'offres via le SEAO; b) Le Soumissionnaire doit avoir participé à une visite des lieux supervisée lorsque celle-ci est obligatoire; c) La Soumission doit être complétée sur le Formulaire de soumission de la Ville; d) Le Formulaire de soumission doit être signé; e) La garantie de soumission doit être jointe à la Soumission et être conforme aux exigences prévues à l'article 2.10; f) La Soumission doit avoir été reçue à l'endroit prévu et avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions; g) La lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire conformément à l'annexe H doit être jointe à la Soumission; h) Toute autre condition de conformité indiquée dans le Cahier des charges et pour laquelle il est indiqué que le non-respect entraîne le rejet automatique de la Soumission; 	<p>REJET AUTOMATIQUE D'UNE SOUMISSION</p> <p>Toute Soumission ne satisfaisant pas à l'une ou à l'autre des conditions ci-dessous décrites sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le Soumissionnaire doit s'être procuré lui-même et pour lui-même les documents d'appel d'offres via le SEAO (article 2.1); b) Le Soumissionnaire doit avoir participé à une visite des lieux supervisée lorsque celle-ci est obligatoire (article 2.3.5); c) La Soumission doit être complétée sur le Formulaire de soumission de la Ville (article 2.6.1); d) La Soumission ne doit pas être restrictive; e) Le Formulaire de soumission doit être signé (article 2.7.1); f) La Soumission doit avoir été reçue à l'endroit prévu et avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions (article 2.8.1); g) La garantie de soumission doit être jointe à la Soumission et être conforme aux exigences prévues à l'article 2.10; h) La lettre d'intention d'assurer un Soumissionnaire conformément à l'annexe H doit être jointe à la Soumission (article 2.10.2); i) Le Soumissionnaire doit, au moment de déposer sa Soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'AMP, lorsque requis (article 2.11.1); j) Le Soumissionnaire ne doit pas, au moment de déposer sa Soumission, être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) (article 2.11.3); k) Le Soumissionnaire doit détenir la licence délivrée par la RBQ dans la ou les catégories appropriées et ne comportant pas de restriction aux fins de l'obtention d'un contrat public (article 2.11.4); l) Le Soumissionnaire ne doit pas, au moment de déposer sa Soumission, être inscrit au registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la Gestion Contractuelle; m) Dans le cas d'un contrat à prix unitaires, le prix à l'item Frais généraux ne doit pas dépasser sept pour cent (7,0%) de la valeur totale de la Soumission sans les taxes (article 3.8.4.2); n) La Soumission doit être rédigée en français (article 10); o) La Soumission doit respecter toute autre condition de conformité indiquée dans le Cahier des charges et pour laquelle il est indiqué que le non-respect entraîne le rejet automatique de la Soumission. 	
5. Durée de validité des soumissions- Pour l'IAS PBS et à zenveloppes	Aucune modification	Sans objet	
6. Analyse des soumissions	Aucune modification	Sans objet	
7. Défaut	Aucune modification	Sans objet	
8. Remise des garanties	Aucune modification	Sans objet	
9. Confidentialité des soumissions	Aucune modification	Sans objet	
10. Langue du commerce et des affaires	Aucune modification	Sans objet	
11. Procédure sur la réception et l'examen des plaintes	Aucune modification	Sans objet	